



Publié sur *Caisse de Prévoyance Sociale* (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > [Archives](#) > [Communiqués 2019](#) > [Matinées de la prévention](#)

Calendrier 2019

En Polynésie, un accident sur 5 est une chute. Les conséquences d'une chute de hauteur sont souvent graves ou mortelles pour la victime.

Nombreux sont ceux qui croient encore que les chutes de hauteur c'est à partir de 3 mètres!

Pour assurer la sécurité et protéger la santé de ses salariés, l'employeur prend des mesures d'organisation du travail, choisit les moyens d'accès en hauteur, etc.

De même, les maîtres d'ouvrage entreprenant la construction ou l'aménagement de bâtiments, destinés à recevoir des travailleurs, se conforment à la réglementation visant à protéger la santé et la sécurité au travail.

Pour aller plus loin sur **la prévention des risques de chute de hauteur**, la Direction du travail vous invite à participer à une **matinée de la prévention** qu'elle organise en partenariat avec la CPS et les services de santé au travail selon le calendrier suivant :

- Jeudi 28 mars 2019 : Amphithéâtre du CHPF de Pirae
- Mardi 14 mai 2019 : Mairie de Taravao
- Mardi 18 juin 2019 : Circonscription des ISLV à Uturoa
- Jeudi 20 juin 2019 : Mairie de Bora Bora

Les séances sont gratuites et démarrent à 8h pour une durée approximative de 2h30.

Sont concernés par ces matinées de la prévention quelque soit leur secteur d'activité, les employeurs, les responsables de la sécurité, les chefs d'atelier, les chefs d'équipe, les membres du CHSCT, les délégués du personnel, les salariés, etc.

Toute participation est soumise à inscription via l'adresse mail : tuarai@travail.gov.pf au plus tard 3 jours avant la date de la matinée.

URL source (modified on 03/01/2020 - 09:32): <http://www.cps.pf/presse/communiques/actualite/matinees-de-la-prevention>